

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de son passeport.

RENOUVELLEMENT :

* L'ancien passeport

* Une pièce d'identité (si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans ou en cas de perte ou de vol de celle-ci) :

- Carte nationale d'identité valide (ou périmée depuis moins de 2 ans)

ou

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

* **1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) :** facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

* **1 photo d'identité**, de face et datée **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête, pas de lunettes – ni sourire – format 35mm x 45mm).

* **Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

* **Un timbre fiscal** d'une valeur de : - 86 € pour un adulte

- 42 € pour un mineur de 15 ans et plus

- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

* **Livret de famille.**

* **Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

* **Pièce d'identité du représentant légal.**

SPECIFICITES EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

* Fournir la **déclaration de perte** établie en mairie ou de vol établie à la gendarmerie.



- Une prise d'empreinte sera réalisée pour les adultes et les enfants de plus de 12ans, lors de la **réalisation** du dossier **et** lors de la **remise du passeport** en mairie.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de son passeport.

1^{ère} DEMANDE:

*** Une pièce d'identité :**

- Carte nationale d'identité valide (ou périmée depuis moins de 2 ans)

ou

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

*** 1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) :** facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

*** 1 photo d'identité**, de face et datées **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête – pas de lunettes - ni sourire – format 35mm x 45mm).

*** Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

*** Un timbre fiscal** d'une valeur de : - 86 € pour un adulte

- 42 € pour un mineur de 15 ans et plus

- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

*** Livret de famille.**

*** Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

*** Pièce d'identité du représentant légal.**



- Une prise d'empreinte sera réalisée pour les adultes et les enfants de plus de 12ans, lors de la **réalisation** du dossier **et** lors de la **remise du passeport** en mairie.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de son passeport.

RENOUVELLEMENT :

* L'ancien passeport

* Une pièce d'identité (si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans ou en cas de perte ou de vol de celle-ci) :

- Carte nationale d'identité valide (ou périmée depuis moins de 2 ans)

ou

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

* **1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) :** facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

* **1 photo d'identité**, de face et datée **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête – pas de lunettes - ni sourire – format 35mm x 45mm).

* **Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

* **Un timbre fiscal** d'une valeur de : - 86 € pour un adulte

- 42 € pour un mineur de 15 ans et plus

- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

* **Livret de famille.**

* **Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

* **Pièce d'identité du représentant légal.**

SPECIFICITES EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

* Fournir la **déclaration de perte** établie en mairie ou de vol établie à la gendarmerie.



- Une prise d'empreinte sera réalisée pour les adultes et les enfants de plus de 12ans, lors de la **réalisation** du dossier **et** lors de la **remise du passeport** en mairie.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Rendez-vous en ligne : www.rdv360.com/mairie-de-carnac

Standard téléphonique : 02 97 52 06 86

Afin de faciliter vos démarches, une pré-demande peut être formulée en ligne avant le rendez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de la demande et du retrait de son passeport.

1^{ère} DEMANDE:

*** Une pièce d'identité :**

- Carte nationale d'identité valide (ou périmée depuis moins de 2 ans)

ou

- Extrait d'acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (délivré par la commune du lieu de naissance)

ou

- Justificatif de nationalité française

*** 1 original de justificatif de domicile récent au nom du demandeur (obligatoire pour toute personne de plus de 25ans) :** facture EDF, Télécom, SAUR, ou Taxe d'habitation au nom et prénom du demandeur

Pour les personnes de moins de 25 ans, en cas d'hébergement :

- un justificatif original de domicile récent au nom de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement
- la pièce d'identité de l'hébergeant

*** 1 photo d'identité**, de face et datée **de moins de 6 mois**. Voir un photographe ou photomaton agréé. (Sans accessoire sur la tête – pas de lunettes - ni sourire – format 35mm x 45mm).

*** Nous communiquer votre filiation complète** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos père et mère).

*** Un timbre fiscal** d'une valeur de : - 86 € pour un adulte

- 42 € pour un mineur de 15 ans et plus

- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

SPECIFICITES POUR LES MINEURS (Présence de l'enfant et du représentant légal) :

*** Livret de famille.**

*** Enfants de parents divorcés ou séparés :** nous fournir la copie du jugement de divorce ou de séparation, ainsi qu'un justificatif de domicile des deux parents en cas de résidence alternée.

*** Pièce d'identité du représentant légal.**



- Une prise d'empreinte sera réalisée pour les adultes et les enfants de plus de 12ans, lors de la **réalisation** du dossier **et** lors de la **remise du passeport** en mairie.